

Norme harmonisée

Installation des détecteurs de gaz

Dans les installations où des locaux sont équipés d'appareils à combustion, des détecteurs de gaz doivent être installés dans ces locaux, dépendamment du type de combustible.

Les détecteurs doivent être reliés à un système permettant d'identifier l'endroit où la détection s'est produite, et être programmés pour traiter 2 paliers de détection tel que présenté ci-dessous :

Type de détecteur	Bas niveau	Haut niveau
CO	50 ppm	200 ppm
CH4	10 % LEL	20 % LEL
NO2	2.5 ppm	5 ppm

Lors d'une détection de bas niveau, le système doit :

- Émettre un signal sonore à l'interne;
- Envoyer un signal à la centrale de surveillance en leur donnant le message suivant : « B_NIV_CO_Z1 ».

Lors d'une détection de haut niveau, le système doit :

- Émettre un nouveau signal sonore à l'interne (son distinct du bas niveau);
- Envoyer un signal à la centrale de surveillance en leur donnant le message suivant : « H_NIV_CO_Z1 ».

Gestion des alarmes

Lors d'une alarme :

- La personne en autorité prend connaissance de l'alerte, se rend au poste de commandement et met en place le protocole **code brun**;
- La garde des services techniques se rend sur place et prend les mesures nécessaires pour régler le problème en se coordonnant avec la personne en autorité.

Lors d'une alarme de bas niveau :

- La centrale de surveillance contacte la centrale de sécurité de la zone correspondante et leur donne l'information reçue (installation, type de gaz, bas niveau, emplacement/zone);
- La sécurité avise la garde des services techniques et communique avec l'installation afin de confirmer qu'ils ont pris connaissance de l'alerte;
- Si la sécurité n'obtient pas de réponse de l'installation, mais est en mesure de parler avec les services techniques, aucune action additionnelle n'est requise de la part de la sécurité;
- Si la sécurité n'obtient de réponse ni de l'installation, ni des services techniques, alors la garde des mesures d'urgence et de la sécurité civile (MUSC) doit être interpellée.



Norme harmonisée

Installation des détecteurs de gaz

Lors d'une alarme de haut niveau :

- La centrale de surveillance contacte la sécurité de la zone correspondante et leur donne l'information reçue (installation, type de gaz, haut niveau, emplacement/zone);
- La sécurité communique avec l'installation afin de confirmer qu'ils sont avisés et que des mesures sont mises en place (structure de coordination et évacuation au besoin);
- La sécurité avise la garde des services techniques et la garde des mesures d'urgence et de la sécurité civile (MUSC);
- La garde des services techniques se rend sur place (si ce n'est pas déjà fait à la suite de la première alerte) et la garde MUSC se mobilise en soutien à la personne en autorité;
- Si la sécurité n'obtient pas de réponse de l'installation, elle contacte les pompiers pour les informer de la situation et leur demander de se diriger vers l'installation pour supporter la réaction de l'incident.

